

**SUJET D'EXAMEN DE 1^{ère} SESSION
Année universitaire 2019 – 2020**

Intitulé de l'épreuve : Introduction au droit

Semestre : 1

Nom de l'enseignant : COMBES Stéphane

Licence : LEA

Modalité et Durée totale de l'épreuve : Écrit - 1 h 30

Document et/ou matériels autorisés : Aucun

Sujet

Veillez traiter au choix l'un des deux sujets suivants :

Les réponses devront être reportées sur la copie à peine de nullité.

- Sujet théorique..... 20 points

ou

- Le QCM, les questions de cours et les affirmations proposées..... 20 points

Sujet n° 1 : Sujet théorique : Dissertation

Les formes de l'Etat

Sujet n° 2 : Exercices pratiques

Les réponses devront être reportées obligatoirement sur la copie. La notation tiendra compte de l'orthographe et de la présentation. Les questions seront traitées dans l'ordre de présentation ci-dessous.

Trois types d'exercices vous sont demandés :

- **Premier travail : Répondre au QCM (10 points) Chaque bonne réponse est notée 1 point, mauvaise réponse – 1 point, absence de réponse 0 point.**
- **Deuxième travail : Définissez les vocables suivants ou répondez aux questions : (06points)**
- **Troisième travail : Répondez par vrai ou faux aux propositions suivantes en justifiant votre réponse: (4 points)**

Premier travail : Répondre au QCM

1. Un système accusatoire est un système dans lequel :
 - a) la charge de la preuve pèse sur le juge
 - b) la charge de la preuve pèse sur les parties
 - c) la charge de la preuve pèse sur le ministère public
2. Une présomption irréfragable peut être écartée :
 - a) par l'aveu ou le serment
 - b) par la preuve contraire par écrit
 - c) jamais
3. Le recours au serment décisive est décidé :
 - a) par la juge
 - b) par le ministère public
 - c) par une partie
4. Un accident constitue
 - a) un acte juridique
 - b) un fait juridique

5. Un tiers à un contrat peut le prouver :
 - a) par un écrit
 - b) par un commencement de preuve par écrit
 - c) par tout moyen

6. Entre époux, un contrat peut être prouvé :
 - a) par un témoignage
 - b) par un commencement de preuve par écrit
 - c) par tout moyen

7. Une décision d'une Cour d'appel est appelée :
 - a) ordonnance
 - b) arrêt
 - c) jugement

8. La Cour de cassation juge :
 - a) seulement la procédure
 - b) seulement le droit
 - c) le droit et le fait

9. Un membre du ministère public :
 - a) plaide
 - b) requiert
 - c) juge

10. Un jugement rendu en premier et dernier ressort :
 - a) ne peut faire l'objet d'aucun recours
 - b) peut faire l'objet d'un appel et d'un pourvoi en cassation
 - c) peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation

Deuxième travail : Définissez les vocables suivants : (06 points)

- Acte authentique
- L'Etat
- Citez deux juridictions civiles du premier degré

Troisième travail : Répondez par vrai ou faux aux propositions suivantes en justifiant votre réponse : (4 points)

1. La Déclaration des droits de l'homme de 1789 à une valeur juridique égale à la Constitution
 - a) Vrai
 - b) Faux

2. La promulgation est opérée par le Premier ministre
 - a) Vrai
 - b) Faux

3. Le droit public présente un caractère égalitaire
 - a) Vrai
 - b) Faux

4. Le Premier Ministre est le chef du gouvernement
 - a) Vrai
 - b) Faux